

Reçu le

20 JUIN 2022

ST SORLIN EN VALLOIRE

—PORTE DE—
DrômArdèche
communauté de communes

Monsieur le Maire, Guillaume Luyton
MAIRIE DE SAINT-SORLIN
1 place de la Mairie
26210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE

Saint-Vallier, le 15 juin 2022,

Objet : Avis de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche sur le projet de modification n°1 de votre PLU
Affaire suivie par : Catherine GUILLAUD-LAUZANNE
Service : Pôle Aménagement
Mail : c.guillaud-lauzanne@portededromardeche.fr

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis le projet de modification n°1 du PLU de votre commune, que nous avons réceptionné le 16 mai 2022 et je vous en remercie.

Cette modification a pour objet principal d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2 AU « Bellangeon », conduisant à une adaptation du plan de zonage, du règlement écrit et de l'OAP. Elle est également l'occasion de corriger une erreur matérielle sur l'intégration du zonage de risque inondation, de mettre à jour le cadastre et de modifier le règlement de la zone UB.

Après analyse du dossier, je vous informe que ce projet de modification n'appelle pas de remarques particulières au regard des compétences portées par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Ainsi, la Communauté de communes émet un AVIS FAVORABLE sur votre projet de modification n°1 du PLU.

Les services sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre JOUVET
Président de Porte de DrômArdèche
Maire de Saint-Vallier